

Croissance économique et stratification spatiale de l'inégalité des revenus en Tunisie (1985-2000)

Adel TLILI *

Unité de Recherche sur la Dynamique Economique et de l'Environnement
(99/UR/06-10), Université de Sfax-Tunisie.

Résumé

La croissance économique en Tunisie s'est accompagnée, durant la période 1985-2000, par une légère baisse de l'inégalité au niveau national mesurée à l'aide de l'indice de Gini. La décomposition de cet indice en trois composantes additives conformément à l'approche proposée par Yitzhaki et Lerman (1991), nous a permis d'analyser l'évolution et les transformations de cette inégalité en référence à deux groupes de ménages tunisiens distingués selon le milieu de leur résidence, à savoir un milieu rural et un milieu urbain. Les résultats montrent que la réduction de l'inégalité traduite par cette baisse relative de l'indice de Gini global s'explique essentiellement par un phénomène de compensation entre l'inégalité inter-milieus et l'inégalité intra-milieus.

Mots clés: croissance, inégalité, stratification.

Abstract

From 1985 through 2000, economic growth in Tunisia was accompanied by a slight decline of inequality at the national level measured by the Gini index. The decomposition of this index into three additive components in accordance with the approach proposed by Yitzhaki and Lerman (1991) allowed us to analyse the evolution and transformations of this inequality by referring to two Tunisian household groups disaggregated according to their residential area - a rural area and an urban one -. The results reveal that the reduction of inequality expressed by this relative decline in the overall Gini index can be explained essentially by a compensation phenomenon between the inter-zone inequality and the intra-zone inequality.

Key words: growth, inequality, stratification.

* Adresse de l'auteur : Ecole Supérieure de Commerce, BP 1081, Sfax 3018, Tunisie.
Tel: + 216 74 68 12 43; Fax: +216 74 67 25 00.
E-mail address: Adel.Tlili@fsegs.rnu.tn

Introduction

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, l'un des défis majeurs du développement est la réduction de l'inégalité et l'éradication de la pauvreté. En tant que pays en développement et depuis son indépendance, en 1956, la Tunisie a mis en œuvre plusieurs actions d'ordre économiques et sociales dans le souci de combattre ce fléau. De nouvelles mesures basées sur les principes de la solidarité et de l'équité sociale ont été envisagées pour impulser une stratégie¹ axée autour de trois éléments : (i) une croissance économique visant à accroître les actifs productifs, l'emploi et les revenus des pauvres ; (ii) un meilleur accès aux services sociaux et (iii) la mise en place de filets de sécurité efficaces pour protéger les pauvres contre les chocs soudains et garantir leur sécurité alimentaire.

Malgré la prise en compte de ces trois dimensions lors de la mise en œuvre des politiques macroéconomiques tunisiennes, l'aspect croissance économique demeure privilégié. En effet, pour les planificateurs, le succès ou l'échec du développement économique est avant tout apprécié en fonction de l'évolution des grandeurs macroéconomiques clés. Les indicateurs sociaux de l'inégalité et de la pauvreté sont supposés être automatiquement tirés par la locomotive de la croissance vers des niveaux meilleurs, conformément à la loi de Kuznets². L'observation des données recueillies dans le tableau 1 laisse croire à ce résultat mécanique puisque la croissance économique appréhendée à partir de l'augmentation du PIB réel par tête a été accompagnée par une nette réduction de l'inégalité et de la pauvreté mesurées respectivement à partir du taux de pauvreté et de l'indice de Gini global.

Tableau 1

	1975	1980	1985	1990	1995	2000
♦ <i>PIB réel par tête en Dinar tunisien de 1990</i>	998	1191	1288	1361	1523	1797
♦ <i>Taux de pauvreté nationale</i>	22.0%	12.9%	07.7%	06.7%	06.2%	04.2%
♦ <i>Indice de Gini au niveau national</i>	0.440	0.430	0.434	0.401	0.417	0.409
<i>Indice de Gini urbain</i>	0.429	0.396	0.411	0.374	0.389	0.391
<i>Indice de Gini rural</i>	0.397	0.375	0.364	0.354	0.353	0.358

Source : Les enquêtes sur les dépenses de consommation et le budget des ménages, INS (1975, 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000)

Cet article s'intéresse à cette relation causale entre la croissance économique et l'inégalité et prétend relativiser l'optimisme inhérent à ces chiffres en proposant une analyse

¹ Cette stratégie traduit en quelque sorte les orientations de la Banque Mondiale dans le domaine social depuis 1990.

² La loi de Kuznets a été considérée un peu comme la fin de l'histoire de l'analyse de l'inégalité puisqu'il a été admis qu'après une phase initiale d'inégalités croissantes, les pays convergent nécessairement vers une situation où croissance économique et réduction des inégalités vont de pair

spatiale de l'évolution de l'inégalité en Tunisie. En fait, l'indice de Gini global tel qu'il est calculé par l'INS ne mesure que l'inégalité en terme de revenus³ au niveau national et masque par conséquent les déterminants autres qu'économiques de celle-ci. Le niveau d'instruction du chef du ménage, son statut social, son milieu de résidence... sont des exemples de facteurs endogènes qui peuvent aussi expliquer la nature de l'évolution de cette inégalité. Dans cet article nous nous intéressons uniquement au milieu de résidence (rural-urbain) comme facteur influençant la structure de l'inégalité observée au niveau national. Ainsi, en utilisant les données des enquêtes quinquennales (1985, 1990, 1995 et 2000) sur les dépenses de consommation et le budget des ménages tunisiens répartis selon le milieu rural ou urbain de leur résidence, nous avons tenté une décomposition de l'indice de Gini global en trois composantes additives permettant d'étudier cette inégalité d'après un indice de stratification spatiale, conformément à la méthodologie proposée par Yitzhaki et Lerman (1991)⁴.

Pour réaliser cet objectif, nous avons articulé ce papier de recherche autour de trois sections. Dans la première section nous présentons un aperçu des principales orientations économiques et sociales suivies par la Tunisie contemporaine. Dans la deuxième section nous exposons les étapes de décomposition de l'indice de Gini global par analogie à la méthodologie statistique adoptée dans l'article d'Yitzhaki et Lerman (1991). Dans la troisième section nous faisons l'interprétation des résultats numériques obtenus.

Section I. Aperçu sur les aspects socioéconomiques de la Tunisie contemporaine

Pour traiter le problème de l'inégalité dans un cadre de croissance économique, il est naturel de s'intéresser à une économie qui a connu à la fois une expansion soutenue et une nette amélioration dans les indicateurs d'inégalité et de développement humain⁵ pendant les quinze dernières années. A ce niveau, il nous semble aussi nécessaire de rappeler que ce succès ne se rattache pas uniquement à cette période, mais trouve ces origines dans un passé où plusieurs données importantes ont servi l'économie et la société tunisiennes. Dans ce sens, Morrisson et Talbi (1996) qualifient la Tunisie de terre d'expériences puisqu'elle a connu différents modèles de croissance économique : d'une économie de marché capitaliste à la

³ Approximée par l'inégalité en terme de dépenses de consommation.

⁴ Ces deux auteurs ont décomposé cet indice pour étudier l'inégalité entre les différents groupes ethniques aux Etats-Unis et en Israël.

⁵ L'indicateur de développement humain "IDH" a atteint 0,744 en 1998, un chiffre qui est supérieur à celui des pays en développement (0,586) et se situe à un niveau très proche de la moyenne mondiale.

veille de l'indépendance à une économie socialiste dix ans plus tard à une économie décentralisée et ouverte sur l'extérieur actuellement.

Sur le plan social, la Tunisie de l'après protectorat connaissait à la fois une inégalité assez forte en raison de la part élevée du dixième décile dans la distribution des revenus, et une pauvreté aiguë surtout dans les milieux ruraux. À partir de 1961 elle s'est engagée dans des dépenses énormes dans l'éducation, l'infrastructure et l'implantation des pôles industriels publics au sud, au centre et au Nord du pays dans l'objectif de dynamiser l'économie et d'impulser une périphérie qui contribue à résorber le chômage qui frappait la société. Avec la loi de 1972 relative à l'encouragement de l'investissement étranger et les activités industrielles exportatrices, un afflux important d'entreprises off-shore de transformation, se sont installées au Sahel et dans les villes côtières. Ces investissements étrangers ajoutés aux investissements intérieurs publics et privés ont permis le développement d'une large classe moyenne composée de fonctionnaires, de salariés du secteur moderne et de petits entrepreneurs. Ainsi, la part des ménages classés dans le dixième décile a diminué au profit de la part des déciles intermédiaires (7,8 et 9).

Cette évolution a été favorisée par la politique d'éducation et de relèvement du salaire minimum dans les années 70 et 80. Il s'en est suivi alors une nette réduction de la hiérarchie des salaires de façon que l'écart entre le salaire minimum et celui des cadres ait diminué environ de moitié. La mise en œuvre du plan d'ajustement structurel à la fin de 1986 a constitué un changement en profondeur du fonctionnement de l'économie tunisienne. De nouvelles mesures d'effacement de l'inégalité, inspirées d'une conception "post-welfariste" ont été prises. En l'occurrence, en 1993, un fond pour la solidarité sociale fut créé pour aider les familles nécessiteuses et résidentes dans les régions rurales défavorisées à améliorer leur niveau de bien être. La grille salariale dans les différents secteurs a été révisée et la priorité a été accordée à l'emploi d'une large population de jeunes qualifiés. Pendant cette phase, l'économie tunisienne a commencé déjà à récolter les fruits des politiques familiales adoptées pendant les phases antérieures de développement. En effet, les politiques de contrôle des naissances, d'émancipation de la femme et d'éducation ont été derrière la réduction de la taille moyenne des ménages, l'augmentation significative du taux de participation de la femme sur le marché du travail, l'augmentation du taux d'alphabétisation des adultes et l'amélioration de l'indicateur de la pauvreté humaine⁶.

⁶ Cet indicateur mesure les formes de dénouement en prenant compte les mêmes dimensions du développement humain. Selon le rapport mondial du PNUD sur le développement humain 1998, en Tunisie, cet indicateur a baissé jusqu'à 23,3.

Globalement, et malgré des périodes de croissance lente, le schéma de développement économique et social de la Tunisie contemporaine s'est soldé par une augmentation du PIB réel par tête de l'ordre de 80% conjuguée à une diminution du taux de la pauvreté de presque 7 %, en vingt cinq ans (1975-2000). Cependant, les spécialistes accusent certaines des politiques adoptées d'inappropriées dans la mesure où elles étaient peu créatrices d'emploi, surtout dans le milieu rural, puisque le taux de chômage de la population rurale a oscillé pendant toute cette période autour de 15%. En outre, les investissements parapublics, la centralisation des administrations et des grands projets créateurs d'emploi n'ont pas entraîné les effets positifs attendus sur le reste du tissu économique. Le secteur agricole perturbé par la collectivisation n'a pas pu reprendre son dynamisme favorisant ainsi l'apparition d'une économie désarticulée où les revenus distribués dans les secteurs industriel et des services croient plus vite que les revenus distribués dans le secteur agricole. Cette situation a augmenté l'écart en matière de revenus et donc de dépenses de consommation entre le groupe social des cadres et professions libérales et le groupe des ouvriers agricoles.

Si nous ajoutons à cela le caractère nucléaire des familles rurales par rapport aux familles citadines, nous pouvons intuitivement affirmer que l'origine résidentielle des individus est un facteur déterminant de l'inégalité au niveau national. Pour ces raisons, il nous semble que pour dire des choses intéressantes au sujet de l'inégalité, il faut introduire ce facteur au cœur de toute analyse qui entreprend d'étudier la relation de cause à effet entre la croissance économique et l'inégalité, surtout dans les pays en développement où l'inégalité spatiale règne à plusieurs niveaux. Dans ce contexte pragmatique, la section suivante tente de développer une méthode statistique qui fait de ce facteur l'élément moteur de l'analyse de l'inégalité des revenus en Tunisie.

Section II. Décomposition de l'inégalité globale

Pour expliquer et analyser les inégalités dans les sociétés, les économistes se basent souvent sur l'inégalité en terme de revenu en utilisant la méthode standard de l'indice de Gini. Cependant, l'endogénéité des déterminants de l'inégalité liée à des facteurs autres qu'économiques, tel que le niveau d'éducation, le statut social, le milieu de résidence... a poussé les analystes vers le recours à des outils statistiques plus efficaces permettant de mieux appréhender les modes d'évolution et d'interaction des sources d'inégalité entre les individus et à travers les groupes sociaux.

II.1. Différentes méthodes de décomposition

Une importante littérature a été consacrée à l'analyse par décomposition de l'indice d'inégalité. A cet égard, nous pouvons citer les indices développés par Foster et alii (1984) étant donné qu'ils sont décomposables en sous-groupes additifs qui permettent de déterminer le profil de la pauvreté. D'autres indices, en l'occurrence ceux de Ravallion et Datt (1991) d'une part et de Kakwani (1993) d'autre part, procèdent soit à la décomposition des changements de la pauvreté pour quantifier l'importance relative d'un effet de croissance et d'un effet de distribution, soit à la décomposition de la variation de la pauvreté en effet de croissance pure et effet d'inégalité. Mais, en raison des difficultés liées à la disponibilité des données annuelles sur les dépenses des ménages en Tunisie et dans ce même ordre d'idées, l'option méthodologique proposée par Yitzhaki et Lerman (1991), nous semble la plus intéressante et la plus appropriée pour étudier l'inégalité en Tunisie. Celle-ci consiste à procéder à une décomposition de l'indice de Gini global en trois composantes permettant d'étudier l'inégalité dans une distribution d'ensemble à travers la détermination d'un indice de stratification spatiale.

II.2. L'approche d'Yitzhaki et Lerman (1991)

Yitzhaki et Lerman (1991) proposent une méthode de décomposition en trois étapes de l'indice de Gini global permettant de mettre en évidence un indice de stratification qui capture la manière dont des sous-groupes d'une population occupent différentes strates dans la distribution d'ensemble. D'abord, ils déterminent cet indice de stratification qui permet de détecter la présence de strates dans une distribution d'ensemble. Ensuite, ils calculent deux indices, l'un mesure la stratification relative et l'autre mesure le degré absolu du chevauchement parmi les sous-groupes. Enfin, ils démontrent comment la stratification de ces sous-groupes contribue à l'inégalité globale en décomposant l'indice de Gini global en une inégalité inter-groupes, une inégalité intra-groupe et un terme qui capture le degré de stratification des sous-groupes.

II.2.1. L'indice de stratification

La stratification est une technique souvent utilisée pour étudier le degré de chevauchement des groupes dans toute mesure hiérarchique concernant le classement des

revenus, des richesses, du statut du travail, ou d'autres variables non-économiques. Si nous partons de l'hypothèse que l'ensemble des ménages tunisiens, noté par (k) , soit divisé en deux groupes de ménages selon le milieu rural ou urbain de résidence ($i=1,2$), où chacun inclut un nombre (m) de ménages pauvres et riches en terme de revenu, nous pouvons alors noter par y_{ij}

le revenu du membre j appartenant au groupe i tel que : $\sum_{i=1}^2 m_i = k$.

En désignant par $P_i = m_i / k$ la proportion de ménages appartenant au groupe i et par $F_0(y_{ij})$ la valeur de la distribution cumulative de l'observation relative au revenu du ménage ij dans l'ensemble des ménages, qui représente aussi le rang (normalisé entre zéro et un) de cette observation divisé par le nombre total d'observations, soit : $F_0(y_{ij}) = \text{Rank}(y_{ij}) / k$. Par analogie, $F_i(y_{ij})$ représente la valeur de la distribution cumulative de l'observation ij dans le groupe i , ou aussi le rang normalisé de l'observation j classée dans le seul groupe i , soit $F_i(y_{ij}) = \text{Rank}(y_{ij}) / m_i$. Par déduction, il est possible de désigner par $F_{ni}(y_{ij}) = \text{Rank}(y_{ij}) / (k - m_i)$, le rang que l'observation y_{ij} doit avoir lorsqu'elle est classée parmi les membres des ménages autres que ceux du groupe i . Dans ce cas, l'indice de stratification du groupe i s'écrit:

$$Q_i = \frac{\text{cov}_i[(F_i - F_{ni}), y]}{\text{cov}_i(F_i, y)} \quad (1)$$

Yitzhaki et Lerman (1991) stipulent que cet indice de stratification possède sept propriétés:

1. $-1 \leq Q_i \leq 1$: l'indice de stratification est compris entre -1 et 1 .
2. $Q_i = 1$: signifie qu'il n'y a pas de membres d'autres groupes qui peuvent être classés dans le groupe i , de sorte que le groupe i forme une strate parfaite dans la distribution d'ensemble.
3. Q_i diminue lorsque les membres des autres groupes tendent à occuper de plus en plus de rangs dans le groupe i .
4. La valeur de l'indice de stratification est sensible non seulement au chevauchement des groupes mais aussi à la place des membres d'autres groupes dans la distribution du groupe i .
5. $Q_i = 0$ signifie que les rangs normalisés des membres du groupe i sont identiques à leurs rangs normalisés dans la population totale. Dans ce cas, le groupe i ne forme pas une

strate. Ce cas se produit si le rang de chaque ménage dans son propre groupe est le même que dans la population totale.

6. $Q_i < 0$ implique que la divergence des rangs des membres du groupe i dans la population totale est plus importante que leur divergence dans le groupe d'appartenance. Ceci signifie aussi que le groupe i est un groupe hétérogène dans la population d'ensemble mais qu'il est composé de différents sous-groupes.
7. $Q_i = -1$ signifie que le groupe i est composé de deux sous-groupes de sorte que les membres de chaque sous-groupe sont identiques et que ces deux sous-groupes se placent aux extrémités de la distribution totale. C'est un cas extrême où le groupe i est composé de deux strates parfaites.

II.2.2. La stratification dans le contexte de l'inégalité

L'inégalité et la stratification sont deux concepts liés malgré leur différence. Yitzhaki et Lerman (1991) ont développé une approche qui fait apparaître l'effet de stratification à partir de la décomposition de l'inégalité des revenus des membres d'une population exprimée par l'indice de Gini, tel que :

$$G = \frac{2 \operatorname{cov}[y, F(y)]}{\bar{y}} \quad (2)$$

Où $F(y)$ représente la distribution cumulative du revenu y et $\bar{y}$ la moyenne de y . La valeur de $F(y)$ correspond aussi à R/k où R est le rang de y et k est le nombre total de ménages (observations).

Ainsi, en retenant l'hypothèse du partage de l'ensemble de la population des ménages tunisiens en deux groupes de ménages, l'un rural et l'autre urbain ($i=1,2$), et en supposant les notations suivantes :

- y_i correspond à la moyenne du revenu des membres du groupe i , tel que : $y_i = \sum_{j=1}^{m_i} y_{ij} / m_i$;
- $\tilde{y}$ correspond à la moyenne du revenu de toute la population des ménages : $\tilde{y} = \frac{1}{k} \sum_{i=1}^2 \sum_{j=1}^{m_i} y_{ij}$;
- S_i correspond à la part du revenu du groupe i ;
- R_{ij} correspond au rang de y_{ij} dans la population totale: $R_{ij}=1, \dots, k$;
- R_i correspond au rang moyen du groupe i dans la population totale, soit: $R_i = \frac{1}{m_i} \sum_{j=1}^{m_i} R_{ij}$

Notons que $R=(k+1)/2$; et n_{ij} est le rang de l'observation i dans son propre groupe: $n_{ij}=1, \dots, m_i$.

Yitzhaki et Lerman (1991, p.322) montrent finalement qu'en utilisant la définition de Q_i représentée par l'équation (1), l'expression de l'indice de Gini traduite par l'équation (2) et le fait que S_i peut s'écrire $S_i = P_i \times (y_i / \tilde{y})$, il est possible d'obtenir l'égalité suivante :

$$G = \underbrace{\sum_{i=1}^2 S_i G_i}_I + \underbrace{\sum_{i=1}^2 S_i G_i Q_i (P_i - 1)}_{II} + \underbrace{\frac{2 \text{Cov}(y_i, F_i)}{\tilde{y}}}_{III}, \text{ avec } F_i = R_i / k \quad (3)$$

L'équation (3) fait apparaître les trois composantes additives résultant de la décomposition de l'indice de Gini global. La première composante (I) correspond à la somme pondérée des coefficients de Gini intra-groupes et traduit l'inégalité à l'intérieur de chaque groupe. La deuxième composante (II) reflète l'impact de la stratification ou la relation entre les différents rangs dans chaque groupe et les revenus. La troisième composante (III) mesure l'inégalité inter-groupes.

Section III. Résultats et interprétations

Sur la base de l'équation (3), nous avons utilisé les informations fournies par les quatre enquêtes sur les dépenses de consommation, le budget et le niveau de vie des ménages en Tunisie (1985, 1990, 1995 et 2000), pour effectuer quatre décompositions de l'indice de Gini global relativement à chaque date. A cet effet, nous avons supposé une propension marginale à consommer le revenu identique à tous les ménages enquêtés et constante dans le temps de façon que la distribution des dépenses de consommation puisse refléter la même distribution des revenus. Il est à noter, entre autre, que l'échantillon des ménages enquêtés est supposé être cylindré⁷ et représentatif de toute la population. Mais avant de procéder à cette décomposition, nous avons calculé d'abord l'indice de stratification relatif aux deux groupes de ménages distingués selon leur localisation spatiale, rurale ou urbaine.

⁷ Un échantillon cylindré signifie qu'il n'y a pas d'entrée et de sortie des ménages de l'échantillon enquêté initialement en 1985.

III.1. La stratification spatiale en Tunisie

Le calcul de l'indice de stratification spécifique aux deux groupes de ménages distingués selon le milieu rural ou urbain de leur résidence, a donné, conformément à l'équation (1), les résultats présentés dans le tableau 2:

Tableau 2

	1985	1990	1995	2000
<i>Q_{Urban}</i>	0,377	0,413	0,451	0,483
<i>Q_{Rural}</i>	- 0,054	- 0,014	-0,027	- 0,032

Ces résultats numériques permettent de dégager deux remarques principales :

1. Au niveau urbain, l'indice de stratification est positif affichant une augmentation de 28,1% entre 1985 et 2000. Ce résultat implique que le groupe des ménages du milieu urbain forme de plus en plus une strate dans l'ensemble de la population des ménages tunisiens⁸. Autrement dit, les ménages habitant dans le milieu urbain connaissent une sorte de tendance à l'homogénéisation en terme de consommation et donc en terme de revenu. En fait, c'est la présence d'un secteur moderne et organisé au niveau des villes qui, en offrant des emplois stables et des rémunérations réglementaires, orchestre cette tendance à l'homogénéisation en réduisant les écarts salariaux.
2. Au niveau rural, cet indice est négatif sur toute la période 1985-2000 signifiant la présence d'une importante hétérogénéité dans le groupe de ménages du milieu rural qui lui dissocie en différents sous-groupes caractérisés par des niveaux de consommation ou de revenu relativement distincts⁹. Cette hétérogénéité s'explique surtout par la nature du régime foncier hérité de la période de la collectivisation qui a régné dans les campagnes et dont les effets ont contribué au maintien d'une structure sociale multidimensionnelle caractérisée par des propriétaires terriens riches, d'exploitants agricoles pouvant subvenir à leurs besoins et des travailleurs ou aides familiaux généralement sans revenus fixes.

⁸ L'inverse des propriétés 3 et 4 de l'indice de stratification.

⁹ Propriété 6 de l'indice de stratification.

III.2. La décomposition non conditionnelle de l'indice de Gini global

Le tableau 3 résume la décomposition non conditionnelle¹⁰ de l'indice de Gini conformément à l'équation (3) pour l'ensemble du pays. Il montre qu'en 1985, l'inégalité du revenu des ménages, appréhendée par l'indice de Gini, s'explique essentiellement par la variation intra-groupes de l'inégalité qui prévaut au sein des zones rurale et urbaine. En effet, la composante intra-groupes équivaut à 0,339 ; soit 78,11% de la valeur de l'indice de Gini, alors que l'élément inhérent à la variation de l'inégalité inter-groupes n'est que de 0,136 ; soit 31,33% de l'indice de Gini. Le reste correspond à la composante de stratification qui est négative et représente "-9,44%" de Gini. Cette valeur négative, signifie que les ménages d'origine rurale et ceux d'origine urbaine ne forment pas un ensemble homogène mais ils sont plutôt composés de différents sous-groupes de ménages dont l'ordre d'inégalité de revenu devient plus dispersé au niveau national qu'à l'intérieur de chaque groupe d'appartenance,

Tableau 3

	1985		1990		1995		2000	
Indice de Gini global	0,434		0,401		0,417		0,409	
	Décomposition	% de Gini	Décomposition	% de Gini	Décomposition	% de Gini	Décomposition	% de Gini
Inégalité intra-groupes	0,339	78,11	0,287	71,57	0,268	64,26	0,230	56,23
Stratification	- 0,041	-9,44	- 0,035	- 8,72	- 0,029	- 6,94	-0,022	-5,37
Inégalité inter-groupes	0,136	31,33	0,149	37,15	0,178	42,68	0,201	49,14

Sur toute la période 1985-2000, la décomposition de l'indice de Gini a quasiment gardé la même structure puisque la composante intra-groupes représente toujours la part la plus importante de l'indice de Gini contre une proportion moindre de la composante inter-groupes. En terme d'évolution, nous constatons que même si entre 1985 et 2000, la composante intra-groupes explique toujours la plus grande partie de l'inégalité de revenu mesurée par l'indice de Gini, elle a diminué de 32,15% (de 0,339 à 0,230), en conséquence l'importance de l'inégalité inhérente à la composante inter-groupes a enregistré une augmentation de l'ordre de 47,8% (de 0,136 à 0,201). L'indice de stratification étant toujours

¹⁰ Cette décomposition est dite non conditionnelle par ce qu'elle ne tient compte que d'un seul facteur. Par contre si on tient compte d'un différentiel de caractéristiques qui distinguent les ménages ruraux et urbains tel que par exemple le niveau d'instruction du chef du ménage ou la taille du ménage, la décomposition sera qualifiée de conditionnelle.

négatif mais affichant une baisse en valeur absolue de 46,34%. Cette baisse signifie la tendance vers une plus grande homogénéité des groupes de ménages.

Ces résultats prouvent qu'en Tunisie, la réduction de l'inégalité traduite par la baisse de l'indice global de Gini entre 1985 et 2000 de 5,76% s'est faite moyennant une moindre disparité intra-sectorielle (rural-urbain) des revenus, une plus grande homogénéité des groupes d'appartenance et une augmentation des disparités inter-groupes. En fait, sur la même période, le tableau 1 montre une plus forte baisse de l'inégalité urbaine comparativement à l'inégalité rurale (4,87% contre 1,65%). A cet égard, entre 1985 et 2000, il apparaît que l'écart de revenu s'est légèrement accentué dans le milieu rural relativement au milieu urbain. Ainsi, la réduction de l'inégalité des revenus au sein de chaque milieu et la baisse de l'indice de stratification a plus que compensé la hausse de l'inégalité inter-groupes des revenus des ménages et explique enfin le recul de l'indice de Gini au niveau national. Autrement dit, si la croissance économique et la réduction de l'inégalité ont permis de réduire la pauvreté, les disparités entre les milieux de résidence rural et urbain se sont légèrement accrues.

En définitive, le schéma de développement en Tunisie pourrait s'éloigner de la loi de Kuznets, ce qui confirme en partie notre point de vue sur le fait que les résultats de la croissance n'ont pas été distribués de manière équitable entre les régions et encore plus entre les individus qui y résident. De ce fait, la croissance au niveau macro-économique semble ne pas profiter sensiblement à la population rurale et la Tunisie continue à connaître le même problème de déséquilibre régional hérité de la colonisation et des phases antérieures de développement. De ce point de vue, la Tunisie est divisée en une région côtière ouverte sur l'occident et profitant d'une infrastructure assez développée et d'un intérieur qui n'a pas suffisamment tiré profit de l'enrichissement national. En effet, la concentration des activités des services et des investissements créateurs d'emplois dans les grandes villes justifie l'amélioration relative du bien être de la population urbaine et de sa tendance à l'homogénéisation en terme de revenu.

Il semble alors évident que ce qui caractérise la pauvreté en Tunisie n'est pas l'augmentation relative du nombre de pauvres, mais plutôt l'évolution des inégalités entre les pauvres. Si le taux de la pauvreté est passé de 22% vers le milieu des années soixante-dix à 4,2% en l'an 2000, l'écart en matière de revenu va de un à quatre entre le groupe social des cadres et professions libérales et le groupe des ouvriers agricoles. La situation par milieu est caractérisée par une évolution presque stable des revenus en milieu urbain et assez faible en milieu rural, le rapport entre la dépense moyenne en milieu urbain par rapport au milieu rural est passé de 2,1 (619DT/294DT) en 1985 à 1,85 (1604DT/864DT) en 2000. Cette évolution

trouve, en partie, ses raisons dans l'effet de l'exode rural qui pèse lourdement sur les conditions de vie en milieu urbain dans la mesure où ce phénomène touche les personnes sans ressources qui viennent gonfler l'effectif de la population urbaine défavorisée.

Conclusion

La décomposition non conditionnelle de l'indice de Gini global a montré que l'inégalité des revenus des ménages s'explique essentiellement par la variation intra-groupes, c'est à dire l'inégalité qui prévaut au sein des zones rurale et urbaine, et que la configuration de cette inégalité a changé au cours de la période considérée. Ainsi, la réduction de l'indice de Gini de 5,76% est le corollaire d'une moindre disparité intra-milieux des revenus, d'une plus grande homogénéité des ménages dans chaque milieu et d'une augmentation des disparités inter-milieux. Bien que cette décomposition a révélé des résultats qui s'accordent avec les faits observables, elle s'apparente à une analyse microéconomique et ignore tous les autres déterminants socio-économiques de l'inégalité. Dès lors une décomposition conditionnelle qui retient ce différentiel de déterminant serait plus pertinente et permettra d'offrir des interprétations plus minutieuses.

Récemment, le gouvernement s'est rendu compte de l'importance de la localisation géographique des ménages dans la détermination des niveaux d'inégalité et de la pauvreté en Tunisie. En conséquences, et depuis 1993, de nouveaux instruments de redistribution, basés sur le principe de l'aide sociale et la garantie de revenus fixes en milieu rural à travers l'octroi de micro-crédits, ont été appliqués en vue de corriger le déséquilibre en terme de revenus entre les groupes sociaux et de gommer la pauvreté qui règne dans les milieux ruraux défavorisés. Mais la question qui se pose aujourd'hui est que ce système de redistribution fondé sur le principe de la solidarité sociale risque d'engendrer une dépendance des classes pauvres aux aides et dons sociaux accordés par l'Etat, auquel cas, ce système peut être à l'origine d'un effet piège à pauvreté qui renforcera l'inégalité surtout si les individus acceptons ces revenus gratuits même s'ils sont inférieurs a ceux qu'ils peuvent avoir en travaillant.

Références bibliographiques

- FOSTER J.E., GREER J. et THORBECKE E. (1984), « A class of decomposable poverty measure », *Econometrica*, Vol. 52, p.761-766.
- KAKWANI N. (1993), « Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire », *Review of Income and Wealth*, Vol. 39, n° 2, p.121-139.
- MORRISSON C. et TALBI B. (1996), *La croissance de l'économie tunisienne en longue période*, Centre de Développement de l'OCDE.
- RAVALLION M. et DATT G. (1991), « Growth and redistribution components of changes in poverty measures », *Working Papers*, n° 83, Banque Mondiale.
- YITZHAKI S. et LERMAN R. (1991), « Income stratification and income inequality », *Review of Income and Wealth*, Série 37, n° 3, p.313-329.